

## LES COMPETENCES DU, DE LA PROFESSIONNEL.LES PRH

Le formateur, la formatrice PRH est agré.e au terme d'une formation approfondie :

- Une formation de base avec l'outil PRH, quelle que soit sa formation antérieure
- Une formation professionnelle de plusieurs années dans les domaines de l'animation, de l'accompagnement individuel et du marketing.

Une fois les compétences de base acquises, il, elle obtient un contrat professionnel PRH, renouvelable toutes les années au début puis tous les trois ans. Ce renouvellement se fait à la suite d'un bilan personnel et professionnel et d'un échange avec les responsables de l'organisme.

Il lui est demandé de suivre trois semaines de formation chaque année, de poursuivre son cheminement personnel, d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de la connaissance de l'être humain, l'animation, l'accompagnement individuel et de groupes, de la vente, du marketing et autres.

Un professionnel, une professionnelle PRH est :

- Un témoin de l'efficacité de la formation PRH parce qu'il, elle l'utilise dans sa vie
- Un.e chercheur.se dans le domaine de la connaissance et de la croissance de la personne, de la pédagogie, des relations, de la communication
- Un.e humaniste habité.e par des valeurs profondes telles que le respect de la liberté, l'écoute, le non-jugement, la bienveillance, la confidentialité...

II. elle se vit en lien de solidarité avec ses collègues et ouvert.e au monde.